



Document complémentaire à l'article
"Un « emprunt forcé » en 1795 - des pétitions à Bordeaux"

Mailleres, notaire public, rue de la Devise à Bordeaux

Aux citoyens administrateurs du département de la Gironde

La modicité de mes moyens suite de ce que j'ai perdu par le système du papier monnaie m'avait fait penser que je n'étais soumis ni à l'emprunt forcé ni à aucune déclaration négative. Cependant comme on vient de m'assurer que cette déclaration était nécessaire, je me hâte de vous la fournir.

Ma fortune, citoyens, ne consiste que dans l'exercice de mon état et en une pension de mille francs que le C. Perrin mon beau-père a fait à sa fille mais que son état de gêne l'empêche de me payer puisqu'il m'est dû quatre ou cinq années d'arrérages.

Je ne suis point imposé dans la contribution foncière; mais je vais l'être cette année pour une maison que j'ai acquise dans ma rue (de la Devise) dans l'objet de ne pas me déplacer. Mais cette acquisition que le Citen. Jacques Conte m'a facilitée, n'augmente nullement mes facultés puisque le prix en est dû à ce citoyen suivant le contrat dont je prends la liberté ne pouvant sortir de vous envoyer l'expédition. J'ai une femme et trois enfants dont l'éducation par le soin que j'en prends est infiniment coûteuse.

Voilà mon état au vrai, citoyens, j'en livre l'examen à votre justice avec ma plus entière confiance.

Mailleres